

Les relations commerciales entre la CEE et les pays méditerranéens

Attali L.

Commerce et Méditerranée

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 15

1972
pages 51-55

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI011358>

To cite this article / Pour citer cet article

Attali L. *Les relations commerciales entre la CEE et les pays méditerranéens*. *Commerce et Méditerranée*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 51-55 (Options Méditerranéennes; n. 15)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Louis ATTALI*
Docteur ès-Sciences économiques

Les relations commerciales entre la CEE et les pays méditerranéens

* Cet article a été rédigé avec la collaboration de M. Fournel.

Les pays du bassin méditerranéen constituent un vaste milieu climatique, écologique et agricole au point même que certaines limites géographiques restent difficiles à tracer, mais le développement inégal de ces pays donne parfois naissance à des concurrences assez vives entre les états méditerranéens du Sud et du Nord.

Les échanges commerciaux entre les pays méditerranéens et la CEE ne peuvent être analysés dans leur finalité économique et politique que si l'on a un aperçu — au moins — du Commerce Extérieur des pays concernés avec l'ensemble du monde.

Une constatation d'ensemble s'impose immédiatement : la balance commerciale tous produits de chacun de ces pays est largement déficitaire sauf pour la Libye dont le net excédent est dû aux exportations de produits pétroliers (cf tableau du Commerce Extérieur de 14 pays méditerranéens avec le monde ; les statistiques relatives à la Turquie, l'Albanie et la Jordanie ne sont pas disponibles ou sont très anciennes).

La situation est cependant plus diversifiée pour les échanges de produits agricoles et alimentaires. En ce domaine, 6 des 14 pays considérés, ont une balance légèrement excédentaire (ce sont l'Espagne, la Grèce, la Yougoslavie, le Maroc, l'Algérie et Chypre) alors que les huit autres pays enregistrent un déficit, particulièrement la Libye, la Syrie et Malte.

Les six pays bénéficiant d'une balance excédentaire en matière de produits agricoles et alimentaires ont atteint un niveau de développement assez avancé. Leurs conditions climatiques, pédologiques et structurelles leur permettent de satisfaire leur consommation nationale et de dégager un excédent en faveur de l'exportation.

Mais parmi ces pays mêmes, il convient de distinguer entre ceux dont la production agricole est assez monolithique comme le Maroc, l'Algérie ou Chypre et ceux dont la production est plus diversifiée comme l'Espagne, la Grèce et la Yougoslavie qui peuvent ainsi mieux se protéger contre d'éventuelles fluctuations de la demande ou des prix sur les marchés mondiaux.

Pays du Bassin Méditerranéen
Commerce Extérieur avec tous Pays

1971	Importations Tous produits	Exportations Tous produits	Importations P.A.A.	Exportations P.A.A.
	en millions de Francs			
Espagne	24 742	15 706	4 229	4 749
Grèce	10 259	3 239	1 281	1 396
Yougoslavie	14 536	8 110	1 324	1 424
Algérie	6 980 (an 1970)	5 602 (an 1970)	916 (an 1970)	1 142 (an 1970)
Maroc	3 875	2 771	769	1 323
Tunisie	1 903	1 198	538	468
Égypte	3 947 (1970)	3 591 (1970)	917 (1970)	821 (1970)
Libye*	2 645	11 020	594	0,244
Israël	8 060 (1970)	4 307 (1970)	1 142 (1970)	977 (1979)
Syrie	22 007	9 755	7 996	1 580
Liban	3 936	1 360	855	380
Malte	119 (1970)	21 (1970)	29 (1970)	1 (1970)
Chypre	174 (1970)	80 (1970)	26 (1970)	41 (1970)
Portugal	10 767	6 622	1 682	1 214

Sources : annuaires statistiques nationaux.

* neuf premiers mois 1971.

Chiffres non disponibles pour Turquie, Albanie, Jordanie.

D'autre part, Israël ne rentra dans aucune des catégories signalées, dans la mesure où, pays bien développé, il enregistre cependant un déficit de sa balance commerciale de produits agricoles et alimentaires malgré ses efforts d'extension et de diversification de ses productions.

La physionomie de l'agriculture de la plupart des pays du bassin méditerranéen ne leur permet donc pas toujours d'obtenir par des échanges extérieurs équilibrés, les produits industriels nécessaires à leur « décollage » dans le sens où l'entend l'économiste Rostow.

Cette situation ne peut être ignorée par la CEE dans ses relations économiques, politiques et commerciales avec les pays. Poussée par des motifs politiques et économiques elle a déjà noué avec eux de nombreux liens mais elle l'a fait sans programme précis. Elle se trouve ainsi en 1972, après 10 ans de négociations diverses, en présence d'un ensemble peu cohérent d'accords commerciaux et d'accords d'association.

CADRE INSTITUTIONNEL DES ACCORDS COMMERCIAUX CEE PAYS MÉDITERRANÉENS

La classification établie par la Commission économique de Bruxelles dis-

tingue :

— *Les accords d'association (art. 238 du Traité de Rome).*

Ils concernent trois groupes de pays :

- la Grèce et la Turquie : qui adhéreront dans quelques années peut-être complètement à la CEE.
- le Maroc et la Tunisie.
- Malte et Chypre (en voie de négociation pour ce dernier pays).

— *Les accords commerciaux préférentiels (art. 113 du Traité de Rome) conclus avec l'Espagne, Israël et le Liban (et prochainement la République Arabe d'Égypte).*

— *Les accords particuliers avec différents pays : Yougoslavie (accord commercial non préférentiel), Portugal (accord de libre-échange). Avec l'Algérie, un accord global est en cours de négociation depuis juillet 1972, portant sur les échanges commerciaux dans le cadre d'une coopération financière et technique entre les deux parties.*

Des accords de même type pourraient être ultérieurement négociés avec les deux autres pays du Maghreb : le Maroc et la Tunisie.

Mais la commission de Bruxelles consciente de l'ampleur et de la diversité des problèmes évoqués plus haut, a effectué une approche globale des éléments

relatifs aux échanges agricoles et industriels, à l'immigration des travailleurs, à la coopération, à l'énergie, au tourisme. Elle a établi sous forme d'une communication au Conseil, publiée en septembre 1972, un document de base où l'on relève notamment « qu'il s'agit de transformer les accords existants ou en cours de négociation en un nouveau système global » et qu'il convient « d'améliorer, dans la mesure du possible, les concessions déjà faites et d'en prévoir de nouvelles ».

Ces principes ont été admis par les Ministres des Affaires Étrangères des Neuf lors de leur conseil tenu à Luxembourg le 5 novembre 1972 et ont été solennellement repris peu après à l'occasion du « Sommet de Paris » des neuf chefs d'état.

Les pays auxquels s'adresse l'offre de la CEE sont les suivants :

Espagne
Portugal
Grèce
Turquie
Malte
Chypre
Liban
Israël
Jordanie
Égypte
Tunisie
Maroc
Algérie

Pays du Bassin méditerranéen

en millions de F.F.

Exports de l'Europe élargie (à 9 membres)																		
	Total	Espagne	Israël	Malte	Chypre	Liban	R. A. E.	Libye	Syrie	Jordanie	Portugal	Maroc	Tunisie	Algérie	Yougoslavie	Albanie	Grèce	Turquie
T. P.	7 956,8	1 817,8	617,7	96,6	120,7	243,1	278	499,2	112,9	62,9	669,2	335,4	160,7	684,5	1 008,2	14,0	804,1	431,8
P.A.A. . . .	628,9	147	21	18	16	29	78	41	9	7	33	28	20	64	40	1,9	57	19
A. Prod. . .	7 327,9	1 670,8	596,7	78,6	78,6	104,7	214,1	200	458,2	103,9	55,9	636,2	140,7	620,5	968,2	12,1	747,1	452,8
Exports * Tous produits : 100%. * P.A.A. : 8,0%. * Autres produits : 92,0%.																		
Imports de l'Europe élargie (à 9 membres) en provenance des pays méditerranéens.																		
		Espagne	Israël	Malte	Chypre	Liban	R. A. E.	Libye	Syrie	Jordanie	Portugal	Maroc	Tunisie	Algérie	Yougoslavie	Albanie	Grèce	Turquie
T. P.	6 626,0	1 033	292,1	22,8	83,5	34,2	157,1	1 975,3	28	0,9	387,1	378,2	103,9	875,9	613,6	5,6	342,3	292,9
P. A. A. . . .	1 996,9	560,5	129,2	4,2	45,6	20	90	1	22	0,1	112,3	225,7	41,0	122,0	235,1	1,8	130,6	245,9
dont :	1 024,3	396,3	121,2	1,7	39,6	3	22	—	1	—	23,2	167,7	15	45,8	26,1	0,2	86,6	101,9
O S																		
A. Prod. . .	4 629,1	472,5	162,9	18,6	37,9	14,2	67,1	1 974,3	6	0,8	274,8	152,7	62,9	753,5	378,5	3,8	211,7	47,0
Imports * Tous produits : 100%. * P.A.A. : 30,1%. * Autres produits : 69,9%.																		

(O. S.) : Fruits et légumes.
 A. Prod. : autres produits.
 T. P. : tous produits.
 P. A. A. : produits agricoles et alimentaires.

La Yougoslavie paraît devoir être exclue de la zone de libre-échange projetée, en dépit des pressions italiennes. En revanche, la Syrie, la Libye et l'Albanie sont pour l'instant seulement « écartées » des négociations prévues.

ANALYSE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA CEE ET LES PAYS MÉDITERRANÉENS

Évolution possible.

Les exportations vers la CEE des pays méditerranéens comprennent 30 % des produits agricoles, tandis que les pays de la CEE élargie ne vendent pratiquement que des produits industriels (92 % de leurs exportations).

Le solde global de ces échanges s'établit en faveur de la CEE, soit en 1969 : 1 330,8 millions de F.

A - Les produits industriels.

Les exportations industrielles de la CEE vers les pays méditerranéens s'élèvent au total à 7 327,9 millions de F et les importations à 4 629,1 millions de F en 1969.

La CEE n'oppose évidemment aucune objection à la libre circulation des marchandises avec les pays méditerranéens dont les structures économiques et politiques leur permettent d'envisager une intégration ultérieure dans la Communauté. Pour les autres, des zones de libre-échange seront instaurées.

Sur la base des accords en vigueur ou en négociation, les réductions de droit de douane dans le domaine industriel devraient atteindre le 1^{er} janvier 1974, entre 50 et 100 % du côté de la CEE et 40 % au maximum pour les pays méditerranéens ; ensuite, un désarmement tarifaire progressif aura lieu chaque année de telle sorte qu'il ne devra plus exister aucun obstacle aux échanges entre les deux zones économiques à partir du 1^{er} juillet 1977.

Reprenant les modalités de l'accord conclu avec le Portugal, un système de surveillance sera instauré sous la forme de la fixation de plafonds annuels pour les exportations européennes afin de protéger certaines industries naissantes des pays en voie de développement. Toutefois ces restrictions devront être supprimées au plus tard le 31 décembre 1979.

À côté de ces dispositions générales, des mesures particulières concernent un certain nombre de pays méditerranéens. L'Espagne et Israël figurent parmi les plus développés ; ils accorderont pour leur part à la CEE élargie une franchise à ses produits selon le rythme et le calendrier du désarmement de la CEE évoqué plus haut, mais sur la base des droits effectivement appliqués le 1^{er} janvier 1974 à la Communauté à six d'une part et aux trois pays adhérents d'autre part ; s'agissant plus particulièrement de Malte et de Chypre un rythme et un calendrier particulier sera retenu. Des modalités analogues seront appliquées au Maghreb ainsi qu'au Liban et à la R.A.E.

B - Les produits agricoles.

Les produits agricoles occupent une part très importante dans les exportations totales des pays méditerranéens (cf tableau) cette part très importante dans ce pays était en moyenne de 50 à 60 % en 1962 ; elle est actuellement de 30 % en raison des exportations de pétrole soit 1997 millions de F sur un total de 6626 millions de F). Les fruits et légumes constituent plus de la moitié de l'ensemble des exportations agricoles de ces pays ; 4 d'entre eux notamment en réalisent 40 %, ce sont l'Espagne, le Maroc, Israël et la Turquie.

Alors que des concessions tarifaires seront donc largement consenties aux pays co-contractants dans le domaine industriel, il n'en est pas de même dans le domaine des produits agricoles et alimentaires. À cet égard on estime à 40 à 50 % seulement le montant global des réductions tarifaires accordées par la CEE aux pays méditerranéens partenaires, mais les clauses des accords varient sensiblement selon les pays. Ainsi, à titre d'exemple, la Turquie bénéficie d'un régime de préférence pour la quasi-totalité de ses exportations agricoles vers la CEE tandis que l'importation dans la Communauté de produits alimentaires yougoslaves (essentiellement viande bovine) est soumise à des conditions strictes de prix et de cadence de livraison.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les exportateurs agricoles des pays méditerranéens à destination de la Communauté ne peuvent déroger aux dispositions existantes de la politique agricole commune. On sait que le Marché Commun agricole a vu son instauration progressive se heurter à de nombreux obstacles internes. On sait aussi quel prix la France attache au respect de la politique agricole commune, même si celle-ci a suscité certains problèmes. Les concessions faites de part et d'autre risquent donc d'être en réalité peu importantes même si l'on pense qu'elles porteront sur 80 % des exportations agricoles méditerranéennes.

Par contre on doit remarquer, en regard de cette situation, le débouché important que les pays riverains de la Méditerranée représentent pour l'Europe des six : 7 milliards de F pour tous produits, soit 2,5 fois le volume des échanges avec l'Amérique Latine.

La nouvelle orientation de la politique commerciale de la CEE à l'égard des pays méditerranéens aura des implications économiques de grande importance, différents problèmes devront être résolus.

LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE

Élargissement de la CEE

L'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark dans le Marché Commun donnera une nouvelle dimension aux échanges entre la Communauté élargie et ses partenaires méditerranéens ;

l'adhésion des trois les fait devenir « pays riverains de la Méditerranée » et les obligera à se conformer aux accords déjà conclus par les six. Cela n'est pas sans causer quelque souci aux pays co-contractants : en effet, dans certains cas, le droit préférentiel inscrit dans les accords actuels est nettement inférieur au droit initial appliqué par les 3 nouveaux membres de la CEE. Plusieurs pays méditerranéens craignent ainsi de voir l'équilibre de leurs échanges se détériorer. Le problème se pose notamment, en ce qui concerne les exportations d'agrumes effectuées par Israël, l'Espagne et la Turquie. De plus, il paraît inévitable qu'une certaine proportion de la demande britannique en produits agricoles se tournera vers des sources d'approvisionnement intra-communautaires et que dans les nouveaux Etats membres de la CEE, la production sera stimulée par les hauts prix de soutien et par les garanties protectionnistes instituées par la politique agricole commune. Dès lors, certains pays méditerranéens risquent de voir se restreindre leurs débouchés dans la Communauté élargie.

Une solution à ce problème a été avancée par un membre de la commission de Bruxelles : elle consisterait, non pas en concessions tarifaires européennes nouvelles mais en l'octroi de garanties aux investissements des sociétés européennes, dans les pays concernés, qui favoriseraient leur développement. D'autres possibilités, de caractère plus partiel ont été évoquées, notamment, celle indiquée dans un rapport de M. ROSSI à la Commission de Bruxelles : il s'agirait, selon ce texte, de rechercher une harmonisation, non pas par pays, mais par produits, ce qui permettrait d'aboutir à des accords du type Commun Sugar Agreement dans lequel sont déterminés des contingents minima d'importation aux prix convenus entre les pays exportateurs et la Grande-Bretagne.

Relations commerciales CEE U.S.A.

Un autre problème d'une importance majeure doit être réglé. Les Etats-Unis n'ont pas tardé à faire connaître leur opposition de principe à une zone de libre-échange où les préférences « en retour » accordées par les pays méditerranéens aux pays de la CEE pourraient compromettre leurs exportations. Une solution globale compatible avec le GATT devra être recherchée.

Les exportations américaines à destination des pays méditerranéens ont progressé de près de 7 % par an entre 1962 et 1970. Elles ne représentent au total que 5 % des ventes américaines de produits agricoles et alimentaires à l'étranger. Les exportations d'agrumes — l'un des principaux points de contestation — n'en constituent que 0,2 %. Les U.S.A. mettent en cause la politique agricole commune ; ils indiquent que leurs exportations agricoles vers la CEE sont passées de l'indice 100 en 1963 à l'indice 141 en 1971, alors que les ventes d'équipements se trouvent à l'indice 228 pour cette dernière année.

Sans prendre position dans un tel débat, on peut simplement rappeler que seulement 1/3 des produits agricoles exportés vers la CEE sont soumis à la politique agricole commune et au problème du prélèvement. Les achats européens de nourritures animales aux U.S.A. ont d'autre part augmenté de 27 % au cours de la dernière décennie, ce qui contribue largement à rétablir l'équilibre des échanges agricoles et alimentaires CEE-U.S.A..

Enfin ajoutons qu'en réponse aux demandes américaines, la CEE a réduit ses droits de douane sur les oranges US de 15 à 5 % durant les 4 mois de juin à septembre, affaiblissant aussi les avantages de l'Espagne, d'Israël et d'autres pays producteurs. Elle a également diminué ces droits de 6 à 4 % pour les pamplemousses américains et cela jusqu'en décembre 1973.

LES RELATIONS SPÉCIFIQUES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Le degré du développement et le poids économique des différents pays méditerranéens, les liens historiques et politiques noués avec la France ont commandé les variations que l'on observe dans leurs échanges commerciaux.

En 1971, les importations tous produits de la France en provenance de ces pays s'élèvent à 8 457,4 millions de F contre 6 468,7 millions en 1967 soit un pourcentage d'accroissement de 30,7 %.

Les exportations tous produits de la France à destination de ces pays s'élèvent à 12 736,0 millions de F en 1971 contre 7 780,4 millions en 1967, soit un pourcentage d'accroissement de 63,6 %.

Ainsi le solde de ce commerce est-il largement positif pour la France : en 1967 : 1 311 millions de F, en 1971 : 4 278,6 millions de F.

Par contre, en ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires, la situation est différente ; nos importations s'élèvent à 2 438,4 millions de F en 1971 contre 2 252,8 millions de F en 1967, soit un pourcentage d'accroissement de 8,2 %.

Nos exportations passent de 945,4 millions de F en 1967 à 1 234,8 millions de F en 1971. Le solde de ces échanges est négatif pour ce pays mais il diminue : 1 307,4 millions de F en 1967. et 1 203,6 millions de F en 1971.

Les échanges de la France varient évidemment avec chacun des pays.

En valeur absolue, l'Espagne arrive au 1^{er} rang ; 12 % de ses échanges extérieurs sont dirigés sur la France qui enregistre un excédent de plus de 1 100 millions de F en 1967 et 780 millions de F en 1971.

La baisse de cet excédent est due à nos importations croissantes de produits

agricoles et alimentaires de telle sorte que notre déficit en ce domaine s'établit à 410 millions de F en 1971 (ou 505 millions de F si l'on inclut les oléagineux, huiles et graisses).

Les pays du Maghreb ont également des échanges importants avec la France.

Pour l'Algérie, 23 % de ses exportations totales et 39 % de ses importations totales se font avec ce pays (pour les produits agricoles et alimentaires, les pourcentages sont de 15,4 % et 19,5 % en 1971). En valeur absolue, les ventes globales françaises s'élèvent à 2 771 et les achats à 1 996 millions de F.

Pour le Maroc, 43,9 % de ses importations totales et 31,2 % de ses exportations totales se font avec la France (pour les produits agricoles et alimentaires les pourcentages sont 61,5 % et 9,4 % en 1971). En valeur absolue, pour l'année 1971, les exportations françaises totales s'élèvent à 1 209 millions de F et nos importations totales à 1 217 millions de F.

Avec la Tunisie le volume des échanges français s'établit à 717 millions de F d'exportations totales en 1971 et 250,6 millions de F d'importations cette même année.

Avec la Libye les importations totales sont relativement élevées : 1 779 millions de F en 1971 contre 737 en 1967 ; par contre, les exportations ne progressent pas au même rythme : 155 millions de F en 1967 et 534 en 1971.

Commerce Extérieur entre la France et 17 Pays méditerranéens

Valeurs en 1 000 F	Importations françaises Tous produits			Exportations françaises Tous produits			Importations françaises P.A.A.			Exportations françaises P.A.A.		
	%	1967	1971	%	1967	1971	%	1967	1971	%	1967	1971
Espagne . . .	143,8	829 825	2 023 230	45,8	1 911 348	2 787 145	60,7	452,5	727,4	17,3	270,1	316,9
Grèce . . .	51,2	232 602	351 841	83,0	522 993	957 236	0,6	105,6	104,9	47,0	57,0	83,8
Turquie . . .	112,0	172 083	364 847	203,2	136 528	413 967	97,4	63,9	126,2	507,6	1,3	7,9
Yougoslavie	140,3	136 734	328 586	111,5	363 386	768 615	46,4	63,1	92,4	61,1	2,7	43,5
Algérie . . .	49,3	2 620 224	1 293 620	38,8	1 996 426	2 779 327	196,7	526,7	177,5	39,2	249,9	179,5
Maroc . . .	15,9	1 050 199	1 217 632	29,6	933 023	1 209 530	13,0	720,6	814,5	44,5	165,0	73,5
Tunisie . . .	4,3	240 198	250 592	72,2	417 075	717 462	24,8	146,3	117,2	80,9	26,8	48,5
Égypte . . .	106,8	81 924	169 541	79,7	217 712	391 309	29,2	20,2	26,1	139,8	68,0	163,1
Libye . . .	141,4	736 864	1 779 095	242,8	155 940	534 630	0,1	0	0	277,4	55,7	97,0
Israël . . .	156,4	109 216	280 087	67,0	322 824	544 451	117,8	59,8	129,4	129,2	14,7	33,7
Syrie . . .	8,7	51 752	45 263	36,6	99 872	136 437	0,70	3,0	0,9	63,8	1,8	29,5
Liban . . .	8,4	24 064	20 386	150,3	227 570	569 834	20,3	6,4	7,7	275,9	21,2	79,7
Malte . . .	245,9	577	1 996	102,1	14 266	28 845	0	0	0	105,9	6,7	13,8
Chypre . . .	143,4	14 117	34 362	124,0	37 926	84 963	442,5	4,0	21,7	66,6	4,5	7,5
Jordanie . . .	56,4	1 450	836	24,6	24 007	30 311	0,53	1,2	0,4	375,0	1,2	5,7
Portugal . . .	77,2	165 233	292 926	99,3	392 393	782 291	0,78	78,1	84,2	76,3	8,8	50,8
Albanie . . .	67,2	1 566	2 619	86,4	4 075	7 596	0,53	1,3	2,0	0	0	0,4
Total . . .	36,7	6 468 658	8 457 359	69,6	7 780 364	12 735 949	8,2	2 232,8	2 438,4	30,6	945,4	1 234,8
		Solde T.P. — 4 278 590 (1971)			Solde T.P. 1 311 706 (1967)			Solde P.A.A. — 1 203,6 (1971)			Solde P.A.A. — 1 307,4 (1967)	

Source : Statistiques douanières françaises. Nomenclature C.T.C.I.

Données globales concernant les pays méditerranéens

	Population		Population active			Produit national brut		
	1969	taux de croissance 1960/1969	totale	agricole	pop. agric.	1969	per capita	taux de croissance 1960/1969
	× 1000	%	× 1000		%	× 1000 \$	\$	%
Espagne	32 949	0,9	12 010	4 105	34	27 018	820	6,5
Israël	2 822	3,3	895	110	12	4 431	1 570	5,3
Malte	323	0,2	85	9	11	229	710	4,1
Chypre	630	1,1	244	95	39	611	970	5,8
Liban	2 645	2,5	736	405	55	1 534	580	2,1
R. A. d'Égypte	32 501	2,5	8 817	4 849	55	5 200	160	1,2
Lybie	1 869	3,7	550	330	60	2 822	1 510	21,7
Syrie	5 866	2,8	1 308	654	50	1 525	260	4,7
Jordanie	2 242	3,2	478	158	33	628	280	4,7
Portugal	9 560	0,9	3 530	1 410	40	4 876	510	4,9
Maroc	15 050	2,9	3 775	2 040	54	2 860	190	3,4
Tunisie	4 919	3	1 602	1 009	63	1 131	230	2,1
Algérie	13 349	2,4	4 649	2 790	60	3 471	260	...
Yougoslavie	20 351	1,1	8 780	4 640	53	11 804	580	4,6
Albanie	2 075	2,9	856	499	58	892	430	4,9
Grèce	8 835	0,7	3 677	1 930	52	7 421	840	6,2
Turquie	34 450	2,5	13 395	9 644	72	12 058	350	3,4

Sources : World Bank, F.A.O.

En valeur relative, il semble qu'entre 1967 et 1971 les échanges globaux aient progressé le plus avec la Turquie : 112 % pour les importations totales et 203 % pour les exportations ; mais en valeur absolue ces relations commerciales s'établissent à un niveau assez faible : 364 millions de F pour les importations totales en 1971 et 413 millions de F pour les exportations.

Si l'on considère les seuls produits agricoles et alimentaires, les échanges français paraissent les plus actifs avec Israël : les importations augmentent en 5 ans de 118 % en passant de 59,8 millions à 129,4 millions de F en 1971, tandis que les exportations progressent de 129 % pendant la même période pour s'établir à 33,7 millions de F en 1971.

**

Les 10 dernières années ont vu s'accroître la formation de grandes zones économiques. La CEE est l'une d'entre elles ; son poids économique augmente chaque jour davantage et pour cela elle doit prendre en considération un certain nombre de facteurs propres au dynamisme intérieur et extérieur de ses pays membres ; mais elle ne doit pas oublier également celui des pays avec lesquels elle entend établir des relations commerciales durables.

Les insuffisances actuelles ou les incertitudes quant à l'avenir des relations commerciales entre la CEE et les pays

méditerranéens notamment dans le domaine agricole amènent donc à s'interroger sur le problème plus large du développement des pays du bassin méditerranéen et du rôle que devraient y jouer les échanges de produits agricoles. Certains économistes pensent que ce rôle ne saurait être que secondaire. Ainsi, M. François Perroux estime que le « développement structurel à base d'industrialisation est le plus solide et le plus durable soutien du système de la Méditerranée... », bien plus que d'autres éléments — fort connus — tels que le tourisme ou le commerce des produits agricoles ».

Selon certains, la politique agricole commune de la CEE risque de limiter les débouchés pour les produits agricoles et alimentaires des pays méditerranéens en voie de développement. Elle doit tenir compte également de la concurrence existant entre producteurs organisés du Midi de la France et de l'Italie et les agriculteurs traditionnels des pays sud-méditerranéens.

La communauté garde le contrôle des divers arrangements contractés avec les pays méditerranéens, par le biais, soit de la détermination de quotas en matière de franchise, soit de l'établissement de « prix de référence » soit encore de diverses clauses de sauvegarde. La question se pose donc de savoir si les dispositions futures de la « politique globale » de la CEE à l'égard des pays méditerranéens comporteront des avantages plus substantiels que ceux existant actuellement. Il convient de noter dès à présent

que M. Maurice Schumann, Ministre français des Affaires Étrangères a insisté, lors du Conseil du 6 novembre 1972, sur la nécessité d'inscrire dans la politique « globale » une « discipline des marchés agricoles » applicable à toutes les parties prenantes.

Dès lors, il apparaît de plus en plus nécessaire de prolonger les quelques avantages retirés par les pays en voie de développement, des échanges commerciaux avec la CEE par une politique de coopération technique, financière ou industrielle plus complète et systématique.

L'accord « global » en cours de négociation avec l'Algérie pourrait être le modèle ou du moins le point de départ d'une telle politique instaurée progressivement en complément aux échanges agricoles, et modulée selon le niveau de développement de chaque pays. La grande complémentarité qui existe entre l'Europe et les pays méditerranéens est un facteur essentiel à l'établissement de relations profitables à tous.